



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de formation en alternance qui permet à l'entreprise de former des jeunes et des demandeurs d'emploi à ses métiers. Il a pour objectif de permettre au titulaire du contrat d'acquérir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou une qualification reconnue par la branche. Il permet d'acquérir une solide expérience sur le terrain et vous prépare donc véritablement à un emploi. Pour les entreprises, elle constitue également une opportunité de recruter à la suite du contrat, un personnel immédiatement opérationnel.

POUR QUI ?

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus pour compléter leur formation Initiale et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.

NATURE ET DUREE DU CONTRAT

Contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée de 6 mois à 1 an pouvant aller jusqu'à 2 ans (selon accord de branche).

Le temps de travail est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Il doit être conforme à la durée légale prévue par la convention collective de la branche professionnelle dont dépend l'entreprise. Le temps de formation au CFA fait partie du temps de travail.

FORMATION

La durée des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements généraux, professionnels et technologiques est comprise entre 15 et 25% de la durée totale du contrat (sans être inférieure à 150 heures). Possibilité d'aller au-delà des 25% selon accord de branche. La formation dispensée en alternance est payée par l'entreprise qui peut demander la prise en charge par son OPCO .

STATUT

Statut de salarié, bénéficiant des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise à condition qu'elles soient compatibles avec les exigences de leur formation.

REMUNERATION-BRANCHE CARRIERES ET MATERIAUX

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, le salaire varie de 60 à 85 % du SMIC horaire, en fonction de l'âge et du niveau de formation.

Pour les 26 ans et plus, le salaire est au moins égal à 85% du salaire conventionnel sans pouvoir être inférieur au SMIC .

	≤de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Niveau de qualification < au Bac Pro (ou équivalent)	60%	75%	85%du minima conventionnel Sans être inférieur au SMIC
Niveau de qualification = ou > au Bac Pro (ou équivalent)	70%	85%	85%du minima conventionnel Sans être inférieur au SMIC



Institut de Formation Roches En Sidobre

Formation continue

Apprentissage

18 route de Vabre – 81210 LACROUZETTE
 .E-mail : info@ifres-formation.fr

.Tél. : 06 89 03 03 91 ou 06 85 28 50 89
 .site internet : <https://www.ifres-formation.fr>

SIRET: 881 114 383 00014 RCS Castres